chaussée faisant suite à ceux du grand Dauphin. M. de Nolhac n'a pu réparer le mal fait sous le règne de Louis-Philippe, où les boiseries avaient été enlevées pour faire place à des portraits d'amiraux et de maréchaux, mais, grâce à lui, les salles ont repris un aspect des plus élégants. Il a annoncé aux Amis du Louvre qu'il continuerait la transformation du château et leur a donné quelque idée de ses plans d'avenir.

STATISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS

Le service de la statistique municipale a compté, pendant la 14e semaine, 1,111 décès, chiffre identique à celui de la semaine précédente et voisin de la moyenne ordinaire des semaines d'avril (1,055).

La fièvre typhoïde a causé 26 décès, chiffre inférieur à celui de la semaine précédente (33). Le nombre des cas nouveaux signalés par les médecins tend également à devenir plus rare (89 au lieu de 143).

La rougeole a causé 29 décès, chiffre voisin de la moyenne (27); presque tous ont eu lieu dans les arrondissements de la périphérie. La scarlatine a causé 7 décès, la coqueluche 6, la diphtérie 8 et la variole 2; cette dernière maladie continue à être très rare; le nombre des cas nouveaux signalés par les médecins n'est que de 9, chiffre analogue à ceux des semaines précédentes.

La grippe a encore causé 16 décès.

Il y a eu 14 suicides et 16 autres morts violentes.

On a célébré à Paris 398 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,202 enfants vivants (612 garçons et 590 filles), dont 858 légitimes et 344 illégitimes. Parmi ces derniers, 56 ont été reconnus immédiatement.

Chambre des Députés

La politique du cabinet

Voici le texte du discours dont la Chambre a voté l'affichage que M. Waldeck-Rousseau a prononcé hier en réponse au discours de M. Denys Cochin, à l'occasion de la discussion générale du budget de 1900 :

DISCOURS DE M. WALDECK-ROUSSEAU

M. Waldeck-Rousseau, *président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes.* — Messieurs, je serai, la Chambre peut en être assurée, très bref; mais il m'a semblé que je devais une courte réponse à l'honorable M. Cochin.

La pensée d'ouvrir une discussion générale sur le budget, au moment où, à quelques articles près, il est complètement voté, constitue, quoi qu'il en ait dit, une innovation ingénieuse. Elle a, en tout cas, le mérite de se prêter à toutes les combinaisons.

En effet, la Chambre venait de remettre à un mois un débat sur la politique générale, et cependant, en dépit du déguisement dont il l'a revêtue, tout le monde a retrouvé dans la discussion de l'honorable M. Cochin une certaine interpellation qui, tantôt timide et tantôt menaçante, a longtemps erré dans les couloirs de la Chambre, et qui même, sans avoir été annoncée, — ce qui explique peut-être le mauvais accueil qu'elle a reçu, a fait il y a quelques jours, sur le tard, une apparition à la tribune.

Toutes les fois que le gouvernement républicain, attaqué ou menacé, a entrepris de se défendre, on n'a jamais manqué de le traiter de sectaire. (Très bien! très bien! à gauche); c'est cette accusation qui, tout à l'heure, était portée contre nous. Sans doute je n'espère pas donner satisfaction à l'honorable M. Cochin; il n'approuve point notre politique. J'en suis plus affligé que surpris; mais cette politique a été, jusqu'à cinq fois, portée devant cette Chambre : au mois de juin, au mois de novembre, au mois de décembre, au mois de février, la majorité républicaine lui a donné la consécration de son vote, et quand, grâce à l'honorable M. Denis, une fois de plus elle sera encore discutée, j'ose espérer que son opinion n'aura pas varié. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.)

M. Maurice Binder. — Vous n'avez pas, en tout cas, l'approbation de vos électeurs ni de vos amis.

M. le président du conseil. — Si les projets de loi que nous avons déposés ne peuvent être approuvés par l'honorable M. Cochin, je me demande comment ils pourraient ne pas l'être du parti républicain tout entier.

M. Cochin a rappelé des souvenirs historiques; il me permettra d'en évoquer un à mon tour, qui est dans toutes les mémoires. Nous sommes des sectaires parce que nous entendons prendre des mesures contre le développement intolérable des réguliers?... (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Fernand de Ramel. — Vous attaquez l'Eglise sous toutes ses formes, et pas seulement les réguliers; vous appliquez la maxime : diviser pour régner.

Le président du conseil. — Prenez garde! N'accusez pas d'attaquer l'Eglise ceux qui ont pris les mesures que je vais rappeler; cette accusation ne tarderait pas à vous devenir embarrassante. (Très bien! très bien! et rires à gauche.)

M. Fernand de Ramel. — Nous connaissons notre histoire.

Le président du conseil. — *En 1808, il s'est trouvé* un pape, qui n'était sans doute pas une ennemi de l'Eglise, et un premier consul qui, monsieur Cochin, n'était sans doute pas un collectiviste (Rires à gauche), pour reconnaître, l'un que les congrégations n'étaient pas nécessaires au bien de l'Eglise, l'autre qu'elles pouvaient être funestes au bien de l'Etat. (Vifs applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.)

M. Fernand de Ramel. — Vous chaussez les bottes de l'empire!

M. Gayraud. — Jamais Pie VII... (Bruit.)

Le président du conseil. — C'est d'un commun accord qu'ils arrêtèrent un certain article 11 du Concordat, qui porte que les archevêques et évêques pourront établir en France des chapitres cathédraux et des séminaires, mais que toutes autres institutions ecclésiastiques seront interdites.

Quand donc nous accomplissons l'œuvre que nous avons entreprise... (Interruptions à droite.)

M. Lucien Millevoye. — Je demande la parole.

Le président du conseil... lorsque nous trouvons que quelques précautions sont à prendre, quand nous pensons, et nous l'avons pensé, qu'à de certaines heures on voit véritablement dans ce pays trop de moines ligueurs et de moines d'affaires (Applaudissements prolongés à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.), nous restons fidèles en ce point comme en tous autres à la tradition républicaine que nous avons reprise, et nous ne sortons pas du Concordat, nous y rentrons.

Et, en vérité, votre mémoire est-elle donc devenue si courte? Voici ce qui se passait en 1880. Au lendemain du rejet de l'article 7, une interpellation fut développée ici même; on demanda au gouvernement quelles mesures il entendait prendre contre le développement des congrégations religieuses. Et qui donc prit l'initiative de cette interpellation? Ce fut le président de la gauche républicaine, l'honorable M. Devès. On entendit, dans ce débat, la voix ardente et la parole enflammée de M. Madier de Montjau, mais on entendit aussi la parole d'un homme dont vous ne suspecterez pas, je suppose, le libéralisme : c'était l'honorable M. Renault-Morlière (Très bien! très bien! à gauche) qui, montant à la tribune, y apporta cette déclaration qu'aucun des actes de sa vie politique n'a, je pense, désavouée : « Nous tenons à honneur de proclamer publiquement que, dans l'exécution des déclarations qu'il a faites, le gouvernement *peut compter sur le concours de ceux-là* mêmes qui appartiennent à la fraction la plus modérée de la majorité républicaine. »

L'ordre du jour fut voté par 324 républicains contre 135 membres de la droite. Et si tous les républicains ne votèrent pas cet ordre du jour, ceux, au nombre de treize, qui ne voulurent pas aller jusque-là et être aussi affirmatifs, surent du moins s'abstenir.

Voilà un chapitre de l'histoire de notre parti. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. Interruptions à droite.)

Et maintenant je vais vous en rappeler une autre qui nous ramènera à la loi de scolarité. Nous avons demandé qu'on dût, pendant trois années, suivre l'enseignement de l'université pour pouvoir être nommé à des fonctions publiques. Or, pendant un demi-siècle, il a fallu, pour accéder à une profession libérale, même pour obtenir un simple diplôme, non pas trois ans, mais cinq ans de scolarité.

Il en a été ainsi jusqu'à 1850 et, en vérité, quand je vous entends dire que nous voulons former des fanatiques et des sectaires, je vous demande : Que pensez-vous donc de l'éducation que nos pères ont reçue? (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Ferdinand de Ramel. — Vous reculez au lieu d'avancer.

M. le président du conseil. — Pour moi, j'atteste l'histoire scientifique, littéraire et philosophique de ce siècle, qu'il n'y a pas eu de génération plus forte et plus libérale que celle qui a été élevée sous le régime scolaire que je viens de rappeler. (Très bien! très bien! à gauche et à l'extrême gauche.)

Je parlais tout à l'heure de la tradition républicaine. Il n'est pas besoin de remonter jusqu'à 1850 pour retrouver ce que, malgré les assertions si hardies de M. Denys Cochin, je me permets d'appeler la tradition libérale. Et j'apporte ma preuve.

L'article 7 fut voté à la Chambre par une énorme majorité. Il fut ensuite porté devant le Sénat; 182 républicains le votèrent, et parmi eux, je relève les noms de Barthélemy Saint-Hilaire, de Calmon, de Duclerc, de l'amiral Jaurès, de John Lemoinne, qui avait fait des *Débats* le journal de l'Europe, alors universellement lu, de M. Oscar de Lafayette, du comte Rampon, et enfin celui d'un homme qui était un libéral, je pense : il s'appelait Léon Say! (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

En vérité, lorsqu'on nous reproche, comme des témérités intolérables, ce qui n'est pas fait pour nous rapprocher de ce qui a été la doctrine libérale, je me demande si l'on est fondé à nous reprocher d'aller trop vite, ou s'il ne faudrait pas reprocher à d'autres d'avoir trop et trop longtemps reculé. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Lucien Millevoye. — Vous ne parlez plus des nationalistes. Vous avez changé d'adversaires.

M. le président du conseil. — La vérité, — et, sur ce point, je n'en dirai pas davantage, — c'est que le cabinet actuel ne pratique pas seulement une politique de défense, ce qui serait déjà quelque chose...

M. le comte de Lanjuinais. — Une politique d'oppression.

M. le président du conseil. — ...sa politique, c'est celle du vieux parti républicain... (Interruptions à droite), dont nous avons, à coup sûr, plus que vous, messieurs, le droit de parler, je suppose. (Applaudissements répétés à gauche et à l'extrême gauche. — Nouvelles interruptions à droite.)

L'honorable M. Denys Cochin a tracé de l'œuvre de ce ministère une esquisse rapide, faite d'un pinceau tour à tour léger et hardi, mais un peu incomplète, et je veux terminer la très courte réponse que je me suis proposé de lui faire en comblant quelques lacunes. Nous pouvons regarder sans regret les dix mois qui viennent de s'écouler; je ne sais s'ils ont paru longs à quelques-uns (Interruptions à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche), ils n'ont certes point paru plus longs à d'autres qu'à nous-mêmes. Si je ne regrette pas la détermination à laquelle je me suis arrêté, c'est parce que notre effort n'aura pas été inutile. (Interruptions à droite et au centre.)

M. Lucien Millevoye. — Pour nous surtout. Continuez!

M. le président du conseil. — Nous avons rendu à ce pays une tranquillité que depuis longtemps il n'avait pas connue. (Nouvelles interruptions à droite et au centre. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Fernand de Ramel. — Vous préparez une belle réaction!

M. le président du conseil. — L'Exposition qui va s'ouvrir ne sera pas seulement le triomphe de notre génie artistique, commercial et industriel, elle sera aussi le témoignage indéniable de la paix morale reconquise. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.)

A l'extérieur, nous avons résolu de la façon la plus honorable et la plus heureuse les difficultés que nous avions trouvées pendantes. (Interruptions à droite.)

M. Maurice Binder. — Vous n'êtes pas difficile!

M. le président du conseil. — Dans l'Ouest algérien nous avons réalisé des droits incontestés...

M. Maurice Binder. — Posez sur votre tête la couronne de laurier.

M. le président. — Monsieur Binder, je vous prie de garder le silence.

M. le président du conseil. — ... Mais qui étaient jusqu'ici demeurés à l'état d'expression géographique.

Une loi, depuis quinze années, n'avait pas pu arriver jusqu'à la tribune, la loi sur l'armée coloniale : nous avons obtenu de la Chambre qu'elle la votât. (Très bien! très bien! à gauche.)

Tout aussi jaloux que qui que ce soit d'assurer l'inviolabilité de la France, non pas seulement sur son sol natal, mais dans ses possessions d'outre-mer, nous avons présenté au Parlement le premier plan d'ensemble de défense continentale et coloniale dont le Parlement ait été saisi.

Ce sont là des œuvres qui, sans nous inspirer un vain orgueil, nous permettent, du moins, d'affirmer que nous avons tout fait pour bien servir la République et pour sauvegarder les intérêts supérieurs de la France. (Applaudissements vifs et répétés à gauche et à l'extrême gauche. — Bruit à droite et sur divers bancs au centre.)

Voici, d'autre part, la réponse de M. Méline au discours de M. Waldeck-Rousseau :

DISCOURS DE M. MÉLINE

M. Jules Méline. — Messieurs, je n'avais nulle intention d'intervenir dans ce débat; je n'ai pas la prétention de renverser le ministère qui est sur ces bancs, encore moins de prendre sa place; mais si je me désintéresse de la politique ministérielle, je ne me désintéresse pas de l'opinion du pays (Nouvelles interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre), qui est notre juge à tous.

M. Michel. — Et qui vous condamnera.

M. Jules Méline. — Eh bien! puisqu'il faut éclairer le pays, parlons-lui, nous aussi, et disons, à notre tour, ce que nous pensons de la politique du cabinet.

M. le président du conseil vient de nous déclarer que sa politique dans les questions religieuses était celle du vieux parti républicain. Oui, dans une certaine mesure, c'est celle du parti républicain. Nous ne renions pas l'attitude que nous avons toujours conservée dans ces questions. Nous avons toujours combattu le cléricalisme... (Vives exclamations à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

M. Lamendin. — Et vous aviez toute la droite avec vous.

M. Maurice Berteaux. — Vous avez une belle audace!

M. Jules Méline... nous avons combattu le cléricalisme en tant que parti politique; mais nous n'avons jamais voulu comme vous d'une politique antireligieuse. (Interruptions sur les mêmes bancs. Applaudissements au centre.)

M. Daudé. — Le gouvernement actuel est plus clérical que l'était le vôtre, monsieur Méline.

M. Jules Méline. — Par conséquent, quand M. le président du conseil fait appel au passé, à nos souvenirs et à nos votes, il ne répond pas à la question posée devant la Chambre; il opère une diversion, et pas autre chose. (Très bien! très bien! au centre. — Bruit à l'extrême gauche.)

Et maintenant, je dis à M. le président du conseil : Puisque vous vous réclamez de la politique du vieux parti républicain, avez-vous donc oublié le point essentiel qui formait l'article 1er de son programme : la résistance aux adversaires de la société moderne, la lutte persévérante contre le collectivisme? (Applaudissements au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.)

A l'extrême gauche. — Contre le cléricalisme!

M. René Viviani. — Et Louis Blanc, qu'en faites-vous?

M. Jules Méline. — M. le président du conseil, se séparant de son parti, fait alliance avec le collectivisme. (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. Daudé. — Un collectivisme pour rire. Il est apprivoisé.

M. Jules Méline. — Je demande à M. le président du conseil de venir expliquer à cette tribune la raison de cette évolution hardie; je lui demande de se mettre d'accord avec lui-même, et, puisqu'il se retranche derrière le programme du vieux parti républicain, je lui rappelle à mon tour les innombrables et éloquents discours qu'il a prononcés, en notre nom, contre le collectivisme. (Applaudissements au centre et à droite), qu'il considérait alors comme le plus grand péril pour la République.

M. Gaston Doumergue. — Votre attaque contre le collectivisme est une diversion en faveur de la droite.

M. Jules Méline. — M. Doumergue me dit que je fais une diversion en faveur de la droite. Il choisit bien mal son moment.

M. Gaston Doumergue. — Vous êtes son homme!

Le président. — Messieurs, la discussion est impossible dans ces conditions. Voulez-vous, oui ou non, respecter la liberté de la tribune?

M. Jules Méline. — Je n'ai jamais fait de concession à la droite, vous le savez bien. Le ministère actuel ne peut en dire autant du parti collectiviste auquel il accorde tout.

M. Gaston Doumergue. — Vous avez toujours été l'homme de la droite quand vous étiez président du conseil.

M. Millerand, ministre du commerce et de l'industrie. — Louis Blanc en était du vieux parti républicain. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

M. Méline. — Nous n'avions pas son programme. (Bruit à gauche.)

M. le président. — Je prie l'orateur d'attendre le silence; il n'est pas possible que sa voix soit constamment couverte par le bruit.

M. Jules Méline. — Messieurs, il n'est jamais entré dans ma pensée, quand j'ai constitué mon ministère, d'y faire figurer M. Cochin; M. le président du conseil, lui, a trouvé tout naturel de faire entrer dans son cabinet M. Millerand, et vous n'appelez pas cela une abdication devant le collectivisme?

(M. Cadenat, qui interrompt, est rappelé à l'ordre.)

M. Jules Méline. — Je dis que la politique pratiquée par le cabinet actuel est le reniement formel du programme du vieux parti républicain en même temps que le reniement formel des doctrines anciennes de M. le président du conseil, dont je suis aujourd'hui le défenseur contre lui-même.

M. Bourrat. — Il est républicain et vous ne l'avez jamais été.

M. Jules Méline. — Je ne le suis pas comme vous, c'est vrai.

M. Bourrat. — Vous avez toujours combattu les républicains.

M. le président. — Monsieur Bourrat, je vous rappelle à l'ordre. (Bruit à gauche.)

Il n'y a plus de liberté pour vos contradicteurs!

(M. Boutard, qui interrompt violemment à plusieurs reprises, est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.)

M. le président. — Je supplie encore une fois tous mes collègues, de tous les côtés de la Chambre, de laisser parler l'orateur. Ces violences sont intolérables.

M. Lucien Millevoye. — Voilà l'attitude d'un parti qui se dit victorieux! (Bruit.)

M. Jules Méline. — Je sais bien, messieurs (l'orateur désigne l'extrême gauche), que quand on n'est pas républicain à votre manière vous prétendez qu'on est réactionnaire. Vous accusez les autres d'être sectaires et vous constituez une secte en dehors de laquelle personne n'a le droit de parler ici. (Applaudissements au centre et à droite. Bruit à gauche.)

Je me borne maintenant, parce que c'est mon rôle, à poser quelques questions précises à M. le président du conseil et j'espère qu'il voudra bien y répondre.

Je lui demande de nous expliquer comment il concilie sa présence aux côtés de M. Millerand avec ses doctrines d'autrefois. Je lui demande de nous expliquer comment il accorde le programme du vieux parti républicain avec la politique qu'il pratique aujourd'hui. Je lui demande de préciser le rôle que joue M. Millerand dans son cabinet.

M. le président du conseil nous a dit, en prenant possession du pouvoir, que la présence de M. Millerand n'avait aucune signification, que tous ses collègues ajournaient la réalisation de leurs espérances. Or, il gouverne depuis huit mois; comment a-t-il tenu ses promesses? Est-ce qu'il n'est pas notoire que l'influence de M. Millerand dans le ministère est devenue prépondérante? (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche.)

M. Debussy. — Si nous discutions le budget.

M. le président. — Veuillez, je vous prie, respecter le droit de l'orateur qui est à la tribune.

M. Jules Méline. — Cette prépondérance s'affirme chaque jour davantage.

Je n'adresse, vous m'entendez bien, aucun reproche à l'honorable M. Millerand; je le félicite, au contraire, car il est dans son rôle.

M. Daudé. — Vous avez raison.

M. Fernand de Ramel. — C'est le seul qui soit conséquent avec lui-même.

M. Jules Méline. — Il profite de sa présence au pouvoir pour procurer à son parti tous les avantages possibles. Il est dans son droit, mais je demande à M. le président du conseil s'il est dans le sien de livrer le gouvernement de la France à la direction du chef du parti collectiviste.

J'attends qu'il monte à cette tribune pour expliquer ce qui se passe autour de lui depuis huit mois, pour nous donner le secret de ses complaisances pour le drapeau rouge. (Applaudissements au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.)

M. Fernand Dubief. — Vous savez bien que c'est une contre-vérité.

M. Lamendin. — Le drapeau rouge vaut bien le drapeau blanc! (Bruit.)

A gauche. — M. le président du conseil s'est déjà expliqué sur ce point.

M. Jules Méline. — Je ne dis qu'un mot en passant de l'attitude du gouvernement dans les grèves et de l'intervention de ses préfets qui n'est bien souvent qu'une atteinte à la liberté du travail. (Très bien! très bien! au centre.)

M. Massé. — Et l'intervention des vôtres au moment des élections; comment l'expliquez-vous?

M. Jules Méline. — Quant à la loi sur les attroupements, il en a suspendu l'application, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé faire.

Enfin, il a laissé se constituer à Paris un comité central de parti socialiste (Applaudissements au centre et à droite. — Bruit à gauche et à l'extrême gauche) qui déclare hautement qu'il prépare la guerre civile par la lutte des classes et le renversement de la société. Pourquoi laisse-t-il dormir la loi vis-à-vis du parti socialiste, quand il l'applique si rigoureusement à tous les autres partis? S'il ne veut pas poursuivre les uns, pourquoi poursuit-il les autres?

Nous ne lui demandons qu'une chose, c'est d'appliquer la loi de la même façon à tout le monde et de ne pas faire de l'arbitraire au profit de ses alliés collectivistes. (Applaudissements au centre. — Bruit à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Chenavaz. — Etes-vous toujours franc-maçon, monsieur Méline? (Bruit et rires à gauche.)

M. Gayraud. — La franc-maçonnerie est une association non autorisée.

M. Jules Méline. — Messieurs, je ne veux pas insister davantage. Vous rendez ma tâche presque impossible.

M. le président (s'adressant à l'extrême gauche). — Il est certain, messieurs, que, si l'on infligeait à l'un des vôtres la dixième partie de ce que supporte l'orateur, vous ne le souffririez pas, et vous auriez raison. (*Applaudissements au centre et à droite.* — Interruptions à l'extrême gauche.)

Vous êtes d'une intolérance inouïe. (Applaudissements au centre.)

M. Jules Méline. — Je sais bien que je ne séparerai pas M. le président du conseil de ses alliés collectivistes : son parti est pris, et il marchera avec eux jusqu'au bout. (Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.)

M. Maurice Binder. — Il boira le calice jusqu'à la lie!

A droite. — Il ira jusqu'à ce qu'il soit dévoré!

M. le président. — En vérité, on interrompt de tous côtés.

M. Jules Méline. — Il a raison, puisque la Chambre l'approuve. Mais si la Chambre l'approuve, le pays se sépare de plus en plus de lui. (Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite. — Réclamations à gauche et à l'extrême gauche.)

Si vous en doutez, vous n'avez qu'à consultez les résultats des dernières élections sénatoriales et des élections partielles.

M. Jules Méline. — Vous serez bientôt avertis à nouveau par les élections municipales.

Aussi, messieurs, est-ce devant le pays que nous traduirons la politique du gouvernement et nous attendons avec confiance son jugement définitif. (Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs à droite.)

M. Julien Goujon. — Je demande que la réponse de M. Méline soit affichée à la suite du discours de M. le président du conseil. (Mouvements en sens divers.)

M. de l'Estourbeillon. — Il faut que le pays soit juge entre les deux politiques : celle de M. Méline et celle de M. le président du conseil.

M. Jules Méline. — Je prie M. Goujon de vouloir bien retirer sa demande d'affichage. Le pays m'entendra bien sans cela. (Mouvements divers.)

M. Julien Goujon. — Je regrette que M. Méline ait des scrupules que n'a pas M. Waldeck-Rousseau. (Exclamations à gauche.)

Mais notre vaillant collègue déclare qu'il n'a pas besoin de cette publicité sur les murs pour être entendu du pays. Je m'incline devant sa grande autorité et devant ses scrupules. Je retire, le cœur contrit, la proposition que j'ai faite. Mais il y a une chose que ni vous ni lui ne m'empêcherez pas de faire, c'est de saluer en lui du haut de cette tribune, d'où l'on parle à la France, l'homme probe et courageux, l'excellent patriote, le bon républicain. (Vifs applaudissements au centre.)

Je retire ma motion. (Très bien! très bien!)

LE SCRUTIN SUR L'AFFICHAGE

L'affichage du discours de M. Waldeck-Rousseau a été voté, hier, par 261 voix contre 199. Voici les noms des députés qui ont repoussé l'affichage.

Ont voté contre :

MM. Achille Adam. Alicot. Comte d'Alsace. Prince d'Hénin. Amodru. Anthime-Ménard. Prince d'Arenberg. Argeliès. Arnous. Audiffred. Comte d'Aulan. Balsan. Bansard des Bois. Baron. Barrois. De Baudry d'Asson. Paul Beauregard. Georges Berger. Charles Bernard (Gironde). Georges Berry. Edmond Blanc (Hautes-Pyrénées). Bonard. Henry Boucher. Bouctot. Ferdinand Bougère. Laurent Bougère. Paul Bourgeois (Vendée). Boysset. Jules Brice (Meurthe-et-Moselle). René Brice (Ille-et-Vilaine). Brindeau. Prince de Broglie. Paul de Cassagnac. Castelin. Comte Boni de Castellane. Marquis de Chambrun. Emile Chevalier. Cibiel. Claudinon. Georges Cochery. Denys Cochin (Seine). Henry Cochin (Nord). Colle. Vicomte Cornudet (Seine-et-Oise).

Jules Dansette. Daudé. Delaune. Delpech-Cantaloup. Baron Demarçay. Denis (des Landes). Dériblé-Desgardes. Derrien. Jules Desjardins. Disleau. Jacques Drake. Edouard Drumont. Constant Dulau. Julien Dumas. Dupuytren. Duquesnay. Dussaussoy. Comte d'Elva. Ermant. Marquis de l'Estourbellon. Fachard. Firmin Faure. Fenal. Ferrette. Charles Ferry. Fleury-Ravarin. Florent. Forest. Achille Fould. Camille Fouquet. François. Gabiaux. De Gailhard-Bancel. Jules Gaillard. Jules Galot (Loire-Inférieure). Gaston Galpin. Gayraud. Gellé. Baron Gérard. Gervaize (Meurthe-et-Moselle). Gévelot. Girou. Comte le Gonidec de Traissan. Julien Goujon (Seine-Inférieure). Théophile Goujon (Gironde). Gourd. Goussot. De Grandmaison. Georges Graux. Lieutenant-colonel Guérin. Guibert. Guillain. Guyard.

Lieutenant-colonel du Halgouet. Haussmann. Heuzey. Humbert. Jacquemin. Général Jacquey. Jouart. Jules Legrand (Basses-Pyrénées). Kelsch. J. de Kerjégu. Marquis de Kerouartz. Camille Krantz. Comte de La Bourdonnaye. Marquis de La Ferronnays. Henri Laniel. Comte de Lanjuinais. Rioust de Largentaye. Laroche-Joubert. Laroze. Lasies. Maurice Lasserre. Paul Lebaudy. Lebret. Lechevallier. Léglise. Arthur Legrand (Manche), Lemire (Nord). Le Moigne. Le Myre de Vilers. Lerolle. Marquis de Lespinay. Comte de Lévis-Mirepoix. Loyer. Baron de Mackau. Magne. De Mahy. Marchal. Massabuau. Maurice Binder. Marquis de Maussabré. Méline. Mézières. Millevoye. Comte de Montaigu. Comte de Montalembert. Morerette-Ledieu. Léon Morillot. Morinaud. Motte. Marquis de Moustier. Comte Albert de Mun. Muzet. Oriol. Ouvré.

Pain. Papelier. Pascal (Gard). Louis Passy. Paulin-Méry. Paulinier. Perreau. Piou. Plichon. Comte de Pomereu. Pontbriand (du Breil, comte de). Armand Porteu. Comte Pozzo di Borgo. Prache. Prax-Paris. Quesnel. Quilbeuf. Raiberti. De Ramel. Rauline. Baron Amédée Reille. Baron Xavier Reille. Renault-Morlière. Ribot. Amiral Rieunier. Riotteau. Rispal. Ernest Roche (Seine). Rogez. Duc de Rohan. Rose. Rouland (Seine-Inférieure). Roy de Loulay. Charles Saint. De Saint-Martin. Comte de Saint-Quentin. De Salignac-Fénelon. Savary de Beauregard. Eugène Schneider. Marquis de Solages. Stanislas-Ferrand. Suchetet. Tailliandier. Ternaux-Compans. Thierry. Turigny. Victor Gay. Vidal de Saint-Urbain. Villiers.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Allard. Edouard Aynard. Bazillon. Bénézech. Bertrand. Boudenoot. Jules-Louis Breton (Cher). Cassou. Chapuis. Charles Dupuy. Guillaume Chastenet. Chauvière. Chenel. Albert Christophle (Orne). Christophle (Isère). Coache. Lucien Cornet. Coutant. Cruppi. Dejeante. Paul Delombre. Denécheau. Déroulède. Paul Deschanel. Victor Dubois (de Dreux). Dubuisson. Jacques Dufour (Indre). Dunaime. Jules Duvau. Adrien Farjon. Fernand Brun. Forni. Fournol. Gaffier. Gallot (Yonne). De Gontaut-Biron. Groussier. Harriague Saint-Martin. Clovis Hugues (Seine). François Hugues (Aisne). Jonnart. Jules Jaluzot.

Lachièze. Laurençon. Laville. Legitimus. Le Hérissé. Lemasson. Arthur Leroy (Côte-d'Or). Modeste Leroy (Eure). Létang. Georges Levet. Loriot. Magniaudé. Mando. Marcel Habert. Meyer. Mirman. Monsservin. Ordinaire. Germain Périer (Saône-et-Loire). Peschaud. Raymond Poincaré. Poullan. Pourteyron. Pradet-Balade. Jules Roche (Ardèche). Albin Rozet. Sauvanet. Sembat. Sibille. Sommeillier. Surcouf. Vaillant. Walter. Conrad de Witt. Zévaès.

Absents par congé :

MM. le comte d'Agoult. Aymé, baron de la Chevrelière. Babaud-Lacroze. Barthou. Paul Bernard (Seine). Bersez. Brunet. Cauvin. Godefroy Cavaignac. Albert Chiché. Clédou. Cluseret. Cornudet (Creuse). Cosmao-Dumenez. Dorian. Duboechet. Dujardin-Beaumetz. Gauthier (de Clagny). Girard. Hémon (Finistère). Holtz. De La Porte. Léon Pommeray. Limouzain-Laplanche. Morel. Emile Néron-Bancel. Cuneo d'Ornano. Comte du Périer de Larsan (Gironde). Prud'homme-Havette. Emile Rey. Pierre Richard. Rivals. Rubillard. Sarrien. César Sirot. Theulier. Trannoy. Armand Viellard.

TRIBUNAUX

Les pères assomptionnistes et la « Lanterne ». — Nous avons annoncé hier que la 9e chambre correctionnelle, présidée par M. Rouleau, avait acquitté la *Lanterne*, poursuivie pour diffamation par les pères assomptionnistes, récemment condamnés pour association illicite.

Voici le texte du jugement, rendu après plaidoiries de Mes Paul Morel et Demonzie, avocats du journal la *Lanterne*, et sur les conclusions conformes du substitut Rambaud :

Le tribunal,

Attendu que les articles incriminés, s'ils contiennent des imputations diffamatoires et injurieuses, visent exclusivement la congrégation des pères de l'Assomption considérée comme ordre religieux;

Que l'auteur des articles s'attache à critiquer d'une manière violente et même injurieuse les diverses œuvres de l'ordre, sa politique générale, son organisation, ses moyens d'action; que c'est l'ordre entier, envisagé dans son action et dans son but, que les articles de la *Lanterne* ont voulu atteindre;

Qu'on ne trouve dans les articles poursuivis ni désignation individuelle, ni énonciation suffisamment précise pour qu'il soit possible d'admettre que le journaliste ait eu l'intention de viser la personnalité d'un ou plusieurs des assomptionnistes, ni qu'il ait porté atteinte à l'honneur ou à la considération personnelle de l'un quelconque des plaignants considéré dans son individualité;

Qu'au surplus aucun des faits qui font l'objet des poursuites ne se réfère à une personnalité unique, mais que les accusations retenues au débat ont un caractère général visant l'ordre entier et doivent par suite être considérés comme ne constituant qu'un acte de critique de la part de l'écrivain,

Par ces motifs

Renvoie le prévenu des fins de la plainte sans frais.

Triste fin d'un sergent-major. — De notre correspondant de Dijon :

Le sergent-major Georges Perrot, du 27e de ligne, a comparu hier devant le conseil de guerre du 8e corps d'armée et a été condamné à deux ans de prison pour faux en matière d'administration.

Les faits remontent au mois de septembre dernier. A l'époque de la libération de la classe, Perrot, qui était libérable et qui avait avoué ses détournements masqués par des faux, avait promis de rembourser. Mais, le moment venu, il ne fut pas en mesure et se jeta par la fenêtre de sa chambre d'une hauteur de 20 mètres. Il se brisa les jambes. Transporté à l'hôpital, il n'en sortit que le 10 mars dernier estropié pour toute sa vie.

Touché de sa situation, le conseil de guerre, après l'avoir condamné, a signé un recours en grâce en sa faveur

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE (du 5 avril au 12 avril 1900

Encaisse or	1.930.322.211 dim.	2.621.953
— argent	1.131.268.095 dim.	4.466.180
Portefeuille	912.901.098 aug.	18.789.788
Avances sur titres	488.469.105 dim.	2.544.328
Comptes courants part	433.833.881 dim.	55.686.136
Compte c. du Trésor	141.108.670 aug.	17.909.873
Billets en circulation	4.065.738.230 dim.	14.573.705
Bénéfices bruts des escomptes et intérêts divers pour la semaine.		760.702
Dépenses		208.001

Bénéfices nets provisoires des seize premières semaines du premier semestre des quatre dernières années, tels qu'ils ressortent de la situation hebdomadaire :

	Bénéfices	Cours correspd
Année 1897	5.026.498	3.630
— 1898	5.067.314	3.590
— 1899	8.629.245	4.040
— 1900	12.371.079	»

Recettes des chemins de fer

Etat	— 83.000	— 11.22	Ouest	— 15.000	— 0.46
Midi	— 41.500	— 3.63	Est	— 220.000	— 6.20
Nord	— 392.000	— 8.45	Lyon	— 650.000	— 7.32
Orléans	— 195.000	».»»	Algér.	— 45.000	— 24.46

DÉPÊCHES COMMERCIALES

La Villette, 12 avril. — Bestiaux. — Vente lente sur toutes les sortes de bestiaux.

Espèces	Amenés.	Vendus.	1re qté.	2e qté.	3e qté.	Prix extrêmes viande net	Prix extrêmes poids vif
Bœufs.	1.094	1.065	1 43	1 25	» 98	» 95 à 1 46	» 72 à 1 02
Vaches	227	222	1 38	1 20	» 94	» 92 1 42	» 68 » 98
Taurx	110	110	1 10	» 95	» 83	» 80 1 14	» 54 » 88
Veaux	976	938	1 96	1 76	1 55	1 50 2 05	1 36 2 »
Moutons	10.614	10.614	1 99	1 80	1 55	1 52 2 10	1 30 2 02
Porcs	3.281	3.281	1 52	1 46	1 40	1 38 1 54	» 82 1 04

Peaux de mouton selon laine..... 1 75 à 6 25

Sanatorium : 306 moutons autrichiens

Réserve aux abattoirs, le 11 avril : 1,411 bœufs, 276 veaux, 5,776 moutons.

Entrées depuis le dernier marché : 413 bœufs, 812 veaux, 3,504 moutons, 235 porcs.

Renvois figurant dans les arrivages : 110 bœufs, 50 vaches, 25 taureaux et 1,200 moutons.

Rio, 11 avril.

Cafés. — Recettes : 2.000 sacs. Marché soutenu.

Stock : 264.000 sacs. Rio no 7. 9.400 reis, hausse 75.

Change 8 11/32 ou 1,141 reis par franc, baisse 1/32.

Suifs. — La cote officielle du suif frais à chandelles de la boucherie de Paris a été fixée hier à 66 francs.

Suif province, 66 francs. Cote commerciale, 66 francs.

65 fr